

Recommandations ministérielles/Protocole sanitaire renforcé

Covid-19 - Modes d'accueil du jeune enfant 0-3 ans (établissements, maisons d'assistants maternels, assistants maternels)

Mise à jour du 6 avril 2021

Actualisation des recommandations nationales relatives aux Modes d'accueil 0-3 ans dans le contexte de lutte contre l'épidémie de la Covid19

L'épidémie de covid-19 est particulièrement active sur le territoire national.

L'instabilité de la situation sanitaire appelle à une vigilance continue pour limiter la circulation du virus et maintenir ce dernier sous contrôle. **Elle doit mobiliser chacun dans le respect rigoureux des gestes barrières et des dispositions prévues par le décret n°2021-384 du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.**

La nécessité de respecter les gestes barrières, plus particulièrement le lavage régulier des mains, le port du masque dans les lieux clos et la distanciation physique reste plus que jamais d'actualité. Une recommandation vise à améliorer le renouvellement de l'air dans tous les locaux des modes d'accueil, y compris le domicile des assistants maternels, de manière à renforcer le cadre sanitaire.

Ce qui ne change pas

Partout en France, le port du masque est obligatoire pour les parents à l'intérieur des EAJE, des MAM et au domicile de l'assistant maternel ainsi que lors de toute interaction.

Pour les professionnels des modes d'accueil, conformément à l'avis du Haut Conseil en Santé Publique, le port du masque est obligatoire dans les lieux d'accueil collectifs et recommandé pour les assistants maternels y compris en présence des enfants.

- Le port du masque chirurgical ou d'un masque avec un niveau de protection supérieur à 90% par les professionnels de la petite enfance est obligatoire y compris en présence des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant, maisons d'assistants maternels et relais d'assistants maternels.
- Le port du masque chirurgical ou d'un masque avec un niveau de protection supérieur à 90% est recommandé pour tout assistant maternel lorsqu'il est seul en présence des enfants.
- Une dérogation au port du masque systématique peut cependant être proposée lors de contacts avec des enfants stressés et angoissés par le port de masque par les adultes ou présentant des troubles du comportement, des difficultés relationnelles ou un handicap ;
- Pour les professionnels à risque de formes graves de la Covid19, le port d'un masque à usage médical (de type chirurgical) est obligatoire à tout moment ;
- Le port du masque de protection par les enfants de 0-3 ans est à proscrire.

Multiplier les activités extérieures et les sorties.

- Les activités à l'extérieur sont recommandées à un rythme journalier. Le matériel et les structures de jeux extérieurs sont nettoyés régulièrement (ex : tous les 2 jours) ;
- Ces activités peuvent prendre la forme de sorties, en respectant la présence de deux professionnels simultanément, en application des articles [R2324-43](#) et [R2324-43-1](#) du code de la santé publique pour les établissements d'accueil du jeune enfant et les normes d'encadrement réglementaires (au minimum 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent) doivent également être respectées.

Conserver au quotidien une attention renforcée pour les gestes barrières

Lors des changes :

- Le matériel nécessaire aux changes pour la journée est préparé en amont de l'arrivée des enfants : linge, couches, serviettes, gants, désinfectant, solution hydro-alcoolique, etc. ;
- Le professionnel se lave les mains et lave les mains de l'enfant au savon et à l'eau avant chaque change ;
- Pendant le change, les vêtements de l'enfant sont entreposés à proximité directe du plan de change, préférentiellement dans un panier individuel ;
- L'attention et la disponibilité du professionnel restent concentrées sur l'interaction avec l'enfant pour parler, échanger, expliquer le changement des habitudes ;
- Les couches et les autres déchets souillés sont immédiatement placés dans une poubelle dédiée, équipée d'un couvercle à ouverture sans les mains et contenant un sac poubelle doublé (deux sacs l'un dans l'autre) ;
- Les linges utilisés lors de chaque change (serviette de change, gant de toilette, etc.) sont placés dans un bac de linge sale équipé d'un couvercle après chaque change ;



- Le professionnel se lave les mains et lave les mains de l'enfant au savon et à l'eau après chaque change ;
- Au moins une fois par jour, le plan de change, le lavabo, la robinetterie, l'espace contigu sont désinfectés ;
- La poubelle des couches est vidée au minimum une fois par jour ;
- Le bac de linge sale est vidé dès que nécessaire et au minimum une fois par jour et le linge mis à laver selon les consignes détaillées [plus bas](#).

Lors des repas :

- Les professionnels se lavent les mains et lavent les mains des enfants au savon et à l'eau avant chaque repas ou goûter ; comptines ou rites associés sont de nature à faciliter cette nouvelle routine et en faciliter la réalisation ;
- Lorsque plusieurs groupes d'enfants sont réunis pour le repas, la distance de deux mètres entre les groupes est recommandée ;
- Si plusieurs groupes utilisent successivement le même espace pour les repas, celui-ci est nettoyé entre chaque groupe ;
- Comme en temps normal, il importe de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'échange de nourriture, de boisson ou de couverts entre les enfants, qu'ils soient volontaires ou involontaires (ex. projections de nourriture) ;
- Lorsque plusieurs professionnels donnent à manger aux enfants, ils respectent entre professionnels les mesures de distanciation physique (min. 2 m) ;
- Le linge de table (serviettes, bavoirs, gants de toilette) est mis au sale après chaque repas ;
- Les professionnels se lavent les mains et lavent les mains des enfants au savon et à l'eau après chaque repas ou goûter.

Conserver au maximum une distance de deux mètres entre professionnels et entre parents et professionnels

Les règles de distanciation entre adultes – professionnels et parents – doivent être respectées au cours de la journée. En particulier, lors des déjeuners, les professionnels veillent à respecter entre eux une distance minimale de 2 mètres.

Les réunions d'équipe rassemblant les professionnels, y compris ceux travaillant dans plusieurs groupes ou sections, sont organisées de même dans le respect des règles de distanciation physique et selon les recommandations du ministère du travail, et avec port obligatoire d'un masque quelle que soit la distance entre les participants.



1. Quelles sont les consignes sanitaires à appliquer pour accueillir en se protégeant et en protégeant les enfants ?

L'application des mesures barrières¹ et de nettoyage jouent un rôle capital pour maintenir l'épidémie sous contrôle. Le virus de la Covid19 demeure présent en France. Avec la levée des restrictions d'accueil, l'application collective des mesures barrières devient le principal moyen de réduire les risques de diffusion du virus, en particulier entre adultes (professionnels et parents).

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent locaux, matériel, linge, alimentation et hygiène individuelle. Elles s'appliquent aux enfants et aux professionnels. Dans les établissements, elles doivent être régulièrement expliquées aux professionnels. Partout elles doivent être expliquées aux parents. Les assistants maternels peuvent demander conseil aux services départementaux de la PMI, notamment à leur *Référent Covid19 Petite enfance* (voir ci-dessous la section dédiée à [l'accompagnement des professionnels](#)).

Le lavage des mains demeure le premier moyen de lutte contre le virus.

La transmission du virus se fait d'abord lors du contact entre les mains non lavées souillées par des gouttelettes et les muqueuses (nez, bouche, etc.). En portant les mains à son visage, geste que l'on fait inconsciemment de nombreuses fois par jour, ou quand on touche le visage de l'enfant, on peut transmettre le virus présent sur ses mains. **Le lavage fréquent des mains est particulièrement efficace pour réduire le risque de contamination.** La vigilance des professionnels doit être maintenue sur les règles à appliquer pour un lavage efficace ainsi que sur la fréquence des lavages de mains.

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique (proscrire les torchons ou serviettes partagés) :

- En début de journée avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact physique avec l'un des parents ;
- Après toute manipulation d'un masque ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque change ou passage d'un enfant aux toilettes ;
- Avant et après tout passage aux toilettes du professionnel ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Après avoir mouché un enfant ;
- En fin de journée avant de quitter le lieu d'exercice.

Pour les enfants, comme en temps normal, le lavage des mains doit être pratiqué à l'eau et au savon pendant une trentaine de secondes :

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-Covid19/article/comment-se-protger-du-coronavirus-Covid19>



- A l'arrivée de l'enfant (par le parent à son entrée dans le mode d'accueil ou, lorsque les locaux ne le permettent pas, par un professionnel à l'arrivée de l'enfant dans son unité d'accueil) ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ;
- Avant le départ de l'enfant.

En établissement, en Maison d'assistants maternels, au domicile de l'assistant maternel ou en Relais d'assistants maternels, toujours veiller à la mise à disposition de lavabos en nombre suffisant, avec savon et serviettes à usage unique (papier ou tissu) ainsi que poubelles équipées de couvercles et vidées régulièrement.

Focus - Quel usage pour les solutions hydro-alcooliques ?

Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être fait avec de l'eau et du savon. Les solutions hydro-alcooliques sont d'utilisation complexe chez le jeune enfant. Il existe un risque d'ingestion accidentelle, voire volontaire. Il importe de prendre en considération ce risque dans l'organisation du lavage des mains et de s'assurer que les enfants n'aient jamais accès aux produits hydro-alcooliques.

Dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les Maisons d'assistants maternels, les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées, en particulier dans les vestiaires, les salles de change, la cuisine, le coin repas. Santé Publique France a conçu une affiche « [Comment se laver les mains](#) » qui peut être utilement imprimée et affichée.

Se moucher, éternuer et tousser dans un mouchoir jetable.

Les gouttelettes diffusées lorsque l'on éternue ou que l'on tousse (sécrétions invisibles projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux) sont la principale voie de transmission de la Covid19.

Il convient d'être particulièrement attentif à tousser, se moucher, et éternuer dans un **mouchoir en papier jetable**. Ce dernier doit être jeté aussitôt dans une poubelle avec un sac poubelle doublé (ou deux sacs l'un dans l'autre) munie d'un couvercle et vidée au minimum une fois par jour.

Le port d'une tenue de travail ou d'une (sur)blouse demeure recommandé.

En cette rentrée, le port d'une tenue de travail ou d'une (sur)blouse, restant sur le lieu d'activité, demeure recommandé, avec un changement ou un lavage régulier.

Le port de gants est déconseillé.

Il faut éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur. Il faut privilégier l'hygiène des mains.



NB : le port de gants imperméables est obligatoire lors des opérations de nettoyage des locaux et du matériel.

Des mesures strictes dans les espaces de pause et de restauration des professionnels.

Une distance minimale de 2 m doit être respectée entre adultes en l'absence de port de masques.

Un ratio de 8 m2 par personne adulte est recommandé et permet le cas échéant de fixer un nombre maximal de personnes par pièce.

Pour renforcer le cadre sanitaire, il est recommandé d'augmenter la fréquence de renouvellement de l'air dans tous les modes d'accueil, y compris au domicile des assistants maternels :

L'aération et la ventilation naturelle ou mécanique sont des mesures essentielles de prévention des situations à risque d'aérosolisation du SARS-CoV2. Il est ainsi conseillé d'aérer par deux points distincts (portes et fenêtres ouvertes), si possible en continu et au moins plusieurs minutes chaque heure. En l'absence d'accès à l'air extérieur, de s'assurer que la ventilation mécanique permet un apport d'air neuf respectant les prescriptions réglementaires ;

Par ailleurs, tous les locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Entretien du linge

L'entretien du linge répond aux protocoles suivants :

- Changer et laver régulièrement le linge des enfants : dès que nécessaire et au minimum une fois par jour pour les bavoirs, gants de toilette;
- Changer et laver régulièrement les draps et turbulettes des enfants : dès que nécessaire et au minimum une fois par semaine ;
- Manipuler le linge avec soin : toujours porter un masque, ne pas le serrer contre soi ;
- Se laver les mains après toute manipulation du linge sale et avant toute manipulation du linge propre.

NB : il n'est pas nécessaire que l'enfant change de vêtements à son arrivée et ses vêtements ne nécessitent pas de changement régulier au cours de la journée.

Nettoyage des locaux et du matériel

- Nettoyer au minimum une fois par jour les sols et grandes surfaces avec les produits habituels ;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les professionnels dans les salles et autres espaces communs, au minimum une fois par jour et davantage si elles sont visiblement souillées ;
- Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes (adultes et enfants) et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat et fréquent, au minimum une fois par jour ;



- Nettoyer les objets (ex. les jouets) utilisés par les professionnels ou les enfants régulièrement et au minimum toutes les 48 heures.

Entretien des poubelles et évacuation des déchets

- Vider les poubelles dès que nécessaire et au moins une fois par jour ;
- Désinfecter les poubelles (en particulier les couvercles) tous les jours.

Précautions à prendre vis-à-vis des aliments

- Les précautions habituelles suffisent. Le port d'un masque chirurgical (issu du monde médical, avec une face bleue et une face blanche), ou d'un masque ayant un niveau de filtration supérieur à 90% lors de la préparation des repas est recommandé.

Focus - Quelle protection pour les professionnels réalisant le nettoyage et la désinfection des locaux ?

Avant les opérations de nettoyage :

- Porter un masque : masque à minima chirurgical (issu du monde médical, avec une face bleue et une face blanche),
- Porter une tenue de travail (distincte de celle portée à l'extérieur) ou une blouse ;
- Se laver les mains et les avant-bras au savon et à l'eau pendant 30 secondes ;
- S'équiper en gants imperméables.

Après les opérations de nettoyage :

- Retirer les gants ; les gants jetables sont éliminés dans la poubelle des déchets ménagers et les gants lavables sont soigneusement lavés avec de l'eau du détergent puis séchés ;
- Se laver les mains et les avant-bras au savon et à l'eau pendant 30 s. après avoir retiré les gants ;
- Retirer la tenue de travail ou la blouse ainsi que le masque grand public et les laver.

Focus – Doudous & Covid

Qu'ils restent dans les locaux du mode d'accueil ou qu'ils fassent les aller-retour avec le domicile de l'enfant, il est recommandé de laver régulièrement les doudous, par exemple tous les deux jours.



Annexe I : Liste des référents Covid et modes d'accueil des services départementaux de PMI

Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Ain (01)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Aisne (02)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Allier (03)	03 47 03 15 61	pmi-petite-enfance@allier.fr	
Alpes-de-Haute-Provence (04)	04.92.30.07.02	laura.navari@le04.fr	Laura NAVARI Secrétariat de Direction Pôle Solidarités - Culture - Education Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
Alpes-Maritimes (06)	04 97 18 66 59	sdpmi@departement06.fr	Madame Mai Ly DURANT
Ardèche (07)	04 75 66 78 86	nfreyne@ardeche.fr	Nathalie FREYNET
	04 75 66 79 93	ihache@ardeche.fr	Isabelle HACHE
	04 75 66 78 40/06 76 21 45 49	mvolle@ardeche.fr	Marc VOLLE
Ardennes (08)	03 24 59 61 62	marie-sophie.dupont@cd08.fr	Chaque assistante maternelle a une EJE référente et joignable pour répondre aux questions ou transférer au référent COVID si besoin
		maria.ramalho@cd08.fr	
Aube (10)	03 25 42 48 62	PmiAsmat@aube.fr	
Aude (11)		stephanie.pedron@aude.fr	Réalisation de fiches synoptiques avec ARS adressées EAJE, ASSMAT... pour faciliter lecture des guides.
		veronique.moniez@aude.fr ; lucie.couzigne@aude.fr	
Aveyron (12)	Nathalie BONNEFE 05 65 73 68 99	def@aveyron.fr	Une astreinte téléphonique a été mise en place pour répondre au plus vite aux questions des professionnels de la petite enfance
		dppef@aveyron.fr	
		Nathalie.bonnefe@aveyron.fr	



Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Bas-Rhin (67)	06 16 40 75 34	carole.sonrel@bas-rhin.fr	Réseau de référents covid en territoire, diffusion par mail de toutes les consignes aux EAJE, MAM et RAM
Bouches-du- Rhône (13)	06 34 45 00 25	sabine.camilleri@departement13.fr	
Calvados (14)		Pmi@calvados.fr	Selon secteurs géographiques, plusieurs référents covid (EAJE, ass Mat)
Cantal (15)	04 71 43 34 55	pmi-mape@cantal.fr	Appels pro-actifs vers les structures et les assistantes maternelles
Charente (16)	05 16 09 76 91	nconiglio@lacharente.fr	Informations covid sur le site du Département, visio avec les RAM
Charente-Maritime (17)	05 46 31 74 85	def.pmi@charente-maritime.fr	
Cher (18)	02 48 55 44 11	Nathalie.darugna@departement18.fr	Nathalie DARUGNA
Corrèze (19)	05 55 93 73 53	vchiere@correze.fr pmi@coreze.fr	
Corse-du-Sud (2A)		annonciade.mondoloni@isula.corsica	Référents par secteur
		marie-francoise.grilli@isula.corsica	
Cote-d'Or (21)	03 80 63 66 13	pmi@cotedor.fr	Mme Line VIVIEN (responsable).
Côtes-d'Armor (22)	02 96 62 63	anne.letoret@cotesdarmor.fr	Puéricultrice encadrante en 1 ère ligne et réseau de médecins référents Covid en 2ème ligne ; ligne & réseau animés par le Médecin Dép. en lien avec l'ARS
Creuse (23)	05 44 30 26 44	bsagot@creuse.fr	Mme le Docteur Béatrice SAGOT
Deux-Sèvres (79)	05 49 06 78 93	Florent.arnault@deux-sevres.fr	M. Florent ARNAULT, médecin départemental



Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Dordogne (24)	05 53 02 27 66	j.perthuis@dordogne.fr	Contact téléphonique des EAJE pour appui technique COVID, liens RAM, MAM pour appui technique auprès des AM
Doubs (25)	03 81 25 86 86	sdpmi@doubs.fr	M.GRAND Willfried
Drôme (26)	04 75 79 70 86 04 75 79 69 72	evallon@ladrome.fr mchazalet@ladrome.fr	
Essonne (91)	01 60 91 99 26	jgallant@cd-essonne.fr	Accompagnement téléphonique des assmat avec agréments de moins de 1 an; partenariat renforcé avec les RAM
Eure (27)	02 32 31 51 81	sandra.bal@eure.fr	Référents covid sur les territoires à proximité des modes d'accueil, échanges réguliers par mail, visites.
Eure-et-Loir (28)	02 37 20 13 50	jean-louis.roudiere@eurelien.fr	
Finistère (29)	02 98 76 66 90		Mailing EAJE, Assistantes maternelles, RAM et informations portail conseil départemental
Gard (30)	06 47 00 79 42	agnes.cheilan@gard.fr	
Gers (32)	05 81 32 35 61	jclouzeau@gers.fr	M. Jérôme Clouzeau
Gironde (33)	05 56 99 33 33	dps-assmat@gironde.fr	Mise en place d'une FAQ, questionnaire analyse des situations COVID, mise en ligne des doc ministériels sur site du département
Guadeloupe (971)	05 90 21 58 86	line.edom@cg971.fr	Transmission régulière des dispositions réglementaires
Guyane (973)		eric.giblot-ducray@ctguyane.fr	
Haute-Corse (2B)	En attente d'informations	En attente d'informations	



Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Haute-Garonne (31)	05 34 33 42 75	Catherine.barbeau-deletrez@cd31.fr	
Haute-Loire (43)	04 71 07 45 01	ghislaine.champagnac@hauteloire.fr	Décentralisation de la référence Covid19 sur les territoires
Haute-Marne (52)	03 25 02 89 58	Adeline.mercier@haute-marne.fr	Mme Adeline MERCIER, médecin
Hautes-Alpes (05)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Haute-Saône (70)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Haute-Savoie (74)	04 50 33 22 46	dpmips.central@hautesavoie.fr	Expérimentation de réunions par visio entre asmat et service pmi pour répondre aux questions covid
Hautes-Pyrénées (65)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Haute-Vienne (87)		contact.sppe@haute-vienne.fr	informations régulières sur le site www.assmat87.fr
Haut-Rhin (68)		assistants.maternels@haut-rhin.fr	
		pmips@haut-rhin.fr	
Hauts-de-Seine (92)		fgarciau@hauts-de-seine.fr	
		mtrousseau@hauts-de-seine.fr	
Hérault (34)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Ille-et-Vilaine (35)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Indre (36)		DPDS-PMI@indre.fr	
Indre-et-Loire (37)		ngouin@departement-touraine.fr	
Isère (38)		anne-marie.lombard@isere.fr	Création d'une fiche des conduites à tenir, mise à jour à chaque nouveau décret, pour une réponse plus rapide aux questions.
Jura (39)		pmi@jura.fr	



Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
La Réunion (974)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Landes (40)	05 58 05 40 40	vanessa.masse@landes.fr	Référents Covid territorialisés + coordination PMI/EAJE/RAM/MAM/ass mat
Loire (42)	04 77 49 76 60	marie-jose.goyet@loire.fr	
Loire-Atlantique (44)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Loiret (45)		anne-sophie.trouve@loiret.fr	
		sophie.kieffer@loiret.fr	
		anouck.paccou@loiret.fr	
Loir-et-Cher (41)		sec.pmi@departement41.fr	Les puéricultrices de secteur sont référents COVID pour les assistantes maternelles, les médecins de PMI pour les EAJE
Lot (46)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Lot-et-Garonne (47)		sante.pmi@lotetgaronne.fr	
		annie.cappiello@lotetgaronne.fr	
Lozère (48)	04.66.49.42.11.	cbonnet-delmas@lozere.fr	Docteur Catherine BONNET-DELMAS
		preventionsanteoffreaccueil@lozere.fr.	
Maine-et-loire (49)		covid-modesdaccueilsenfants@maine-et-loire.fr	https://www.maine-et-loire.fr/info-coronavirus
Manche (50)	02 33 06 69 93	referentcovid19@manche.fr	https://www.manche.fr/parent/
Marne (51)	03 26 69 40 57	covid19.pmi@marne.fr	
Martinique (972)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Mayenne (53)		pmi_assmat@lamayenne.fr	
Mayotte (976)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Métropole du Grand Lyon		santepmi@grandlyon.com	Organisation territorialisée, avec Interlocuteurs santé PMI de proximité qui



Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
			apportent les réponses aux assistants maternels et EAJE.
Meurthe-et-moselle (54)		pmicad@departement54.fr	
Meuse (55)	03 29 45 76 55	denis.ambroise@meuse.fr	
Morbihan (56)	PMI_mode_accueil@morbihan.fr	https://www.morbihan.fr/les-services/enfance-famille/mesures-covid-19/les-modalites-daccueil-du-jeune-enfant-0-3ans/	
Moselle (57)		emmanuelle.morot@moselle.fr	
Nièvre (58)	06 67 37 24 05	isabelle.capochichi@nievre.de	Permanence de la réponse au niveau du service gérant les autorisations de fonctionnement et l'accompagnement des structures.
Nord (59)			25 référents covid de proximité. 8 boîtes mails génériques avec transmission aux référents covid de proximité qui reprennent contact avec les demandeurs.
Oise (60)			Accompagnement des EAJE par les EJE référentes de leur secteur et ass mat par IDE/puer référente.
Orne (61)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Paris (75)		DFPE-PMI-referentCOVID@paris.fr	
Pas-de-Calais (62)		Vasseur-Delattre.Christine@pasdecalais.fr	
		Dhormes.Fabienne@pasdecalais.fr	



Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Puy-de-Dôme (63)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Pyrénées Orientales (66)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Pyrénées-Atlantiques (64)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Rhône (69)		accueiljeuneenfantpmi@rhone.fr	
		christine.kabore-drano@rhone.fr	
Saône-et-Loire (71)		COVID19-AccueilJeunesEnfants@saoneetloire71.fr	
Sarthe (72)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Savoie (73)		Caroline.blanchin@savoie.fr et loubna.prad@savoie.fr	
Seine-et-Marne (77)		agnes.bouvier@departement77.fr	
Seine-Maritime (76)	02 35 03 52 66	diane.tellier@seinemaritime.fr	Mise en place de référents sur l'ensemble du département, information aux EAJE et aux asmat en temps réel avec envoi du guide ministériel.
Seine-Saint-Denis (93)		ewannepain@seinesaintdenis.fr	
		rmasson@seinesaintdenis.fr	
		njalce@seinesaintdenis.fr	
Somme (80)	03 22 97 24 20	dfarhikarkut@somme.fr	Conseils à jour sur le site du CD80 + envoi en parallèle aux RAM/MAM + 3 réf. Covid secteur + 2 en centrale
Tarn (81)	05 63 49 02 24	pmi-ds@tarn.fr	
Tarn-et-Garonne (82)	En attente d'informations	En attente d'informations	



Département	TELEPHONE	EMAIL	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Territoire de Belfort (90)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Val-de-Marne (94)		isabelle.marc@valdemarne.fr sylvie.bertrand@valdemarne.fr claire.veyssiere@valdemarne.fr valerie.condette@valdemarne.fr r carole.floch@valdemarne.fr catherine.badin@valdemarne.fr	
Val-d'Oise (95)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Var (83)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Vaucluse (84)	En attente d'informations	En attente d'informations	
Vendée (85)	02 28 85 89 49	edwige.verdon@vendee.fr	
Vienne (86)	06 60 61 83 37	fretaud@departement86.fr	Liens formalisés avec tous les EAJE par message PMI et pôle mode d'accueil
Vosges (88)	03 29 29 88 42- 06 27 07 61 76	htthiriat-delon@vosges.fr	
Yonne (89)		marie-line.demersseman@yonne.fr	Site yonne-assmat.fr pour diffusion d'informations en direction des assistants maternels, communication par mailing EAJE/MAM/RAM.
Yvelines (78)	01 39 07 71 50	lpillaudin@yvelines.fr	
	01 39 07 71 47	ameiniel@yvelines.fr	
	01 39 07 74 33	mphilippon@yvelines.fr	
	01 39 07 83 16	cstaquet@yvelines.fr	
	01 39 07 81 26		

